



Luxembourg, le 15 décembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance, et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de la construction d'un futur lycée à Mondorf-les-Bains :

*« Le plan directeur sectoriel « lycées » de 2005 a prévu la construction d'un lycée dans le sud-est du pays. En effet, ce lycée devrait tenir compte de l'accroissement démographique futur de la région, tout en décentralisant l'offre scolaire du pays. Depuis lors, l'idée d'implantation du lycée au lieu-dit « Bei Gréimelter » à Mondorf-les-Bains, s'est de plus en plus concrétisée.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :*

- *Messieurs les Ministres peuvent-ils fournir des précisions sur l'état d'avancement de la planification de ce projet? Existe-t-il déjà une date approximative pour le début des travaux ?*
- *Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance a-t-il déjà élaboré un concept scolaire pour le futur lycée? Dans l'affirmative, y aura-t-il éventuellement une coopération avec un autre lycée ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Lex DELLES  
Député

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu



Affaires générales

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 23 janvier 2017

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N° 2638 du Député Lex Delles**

**Ad 1)**

Une déclaration d'intention sera signée début 2017 par les ministres de l'Éducation et de la Santé du Grand-Duché du Luxembourg et de la Sarre.

Un groupe de travail mis en place au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est en train d'élaborer un programme de construction déterminant les besoins du lycée.

Une date approximative du début des travaux sera indiquée suite à l'analyse détaillée dudit programme de construction.

**Ad 2)**

Un groupe de travail interministériel et transfrontalier est en train d'élaborer l'offre scolaire du futur Lycée de Mondorf.

Le Lycée de Mondorf serait une école binationale publique, ouverte à tous les élèves quel que soit leur nationalité, leur langue maternelle ou leur lieu de résidence.

La nouvelle école s'oriente autour des formations proposées par le Schengen-Lyzeum de Perl.

Actuellement des réflexions sont en cours, notamment sur certaines formations dans le domaine de la santé et de la formation professionnelle, que le futur lycée pourrait offrir.

Les programmes et matériaux d'enseignement accorderont une attention toute particulière à approfondissement de l'esprit européen.

L'enseignement sera proposé en français, allemand, luxembourgeois et anglais.

Comme le Lycée de Mondorf sera conçu sur le modèle du Schengen-Lyzeum, une étroite coopération entre les deux écoles sera de rigueur. Comme pour l'ensemble des écoles, des projets de coopération avec d'autres lycées, nationaux ou européens, vont être mis en place.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse